

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRECOMMUNE DE  
MONLETDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 MAI 2024

Date de Convocation Publique	:	23/05/2024
Date d'Affichage	:	23/05/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	08
Nombre de Conseillers présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	07

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le Trente Mai Deux Mil Vingt-Quatre, à Dix-huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Michel DESSIMOND**, Maire.

**Etaient présents** : MM Michel DESSIMOND-Philippe RITTER- Daniel PICOT-Laurent GARNIER-Roland MEYSSONNIER- Raphaël SABY-Christine VALENTIN .

**Etait absent** : Eric SOUBEYRE

**Philippe RITTER** a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET : 26/2024 TARIFS COLUMBARIUMS ET CAVURNES AU CIMETIERE DES LE 01/07/2024**

M le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 19 janvier par laquelle le conseil approuve le principe de création d'un columbarium et cav'urnes puis d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Le columbarium dispose de 9 cases pouvant recevoir 4 urnes chacune ; tandis que les cav'urnes sont au nombre de 6 et peuvent également recevoir 4 urnes chacune. L'accès au jardin du souvenir reste libre et gratuit .M le Maire précise que le tarif des concessions perpétuelles reste inchangé selon la délibération du 12 Octobre 2001 le validant à 1000 €.

Après avoir délibéré , le conseil municipal :

Décide à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit les tarifs à compter du 01 juillet 2024, à savoir :

Concession perpétuelle case columbarium	1 000 €
Concession perpétuelle case /cave urne	1 000 €
Séjour dans le dépositaire/mois ( limité à 1 an )	50 €

Michel DESSIMOND –Maire



secrétaire de séance : Philippe RITTER



Délibération 24/2024 certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission au contrôle de  
légalité le 31 mai 2024.

Publié sur le site de la commune de Monlet le  
8 juin 2024